

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 21 mai 2026

Délibération n° 20260521.2

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé : 1	
Absent : 0	

Le jeudi 21 mai 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 16/05/2026 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Julie TROTOBAS et Messieurs Eric BADIN, Philippe BENMERGUI, Boris COUSSINET, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Raphaël RAISSON, Patrick ROCHE.

ABSENTE EXCUSÉE avec pouvoir : Mme Carine TONDELA (pouvoir donné à Mme Florence BERGER)

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Hélène TESTARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :

**DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU
BRESSE SURAN REVERMONT**

Dans le cadre du fonctionnement du syndicat et conformément à l'article 5 de ses statuts, chaque commune membre doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire ainsi que d'un délégué suppléant. Le délégué suppléant n'est appelé à siéger avec voix délibérative qu'en cas d'empêchement et d'absence du délégué titulaire.

La désignation des membres représentant de chaque commune est effectuée par Grand Bourg Agglomération.

Suite à la transmission avec l'ordre du jour de la présentation des actions et de la carte de SBVR, Mesdames Françoise DUSSUC et Florence BERGER se proposent pour représenter la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal procède à la désignation des membres du Conseil chargés de le représenter au sein du Conseil Syndical du Bassin Versant de la Reyssouze :

Délégué titulaire : Mme Françoise DUSSUC

Délégué suppléant : Mme Florence BERGER

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

27 MAI 2026

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20260527-20260521-2-DE
Date de réception préfecture : 27/05/2026